



COLLEGE LA COLLINE

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT 9830355U

NOM DE L'ETABLISSEMENT : ***Collège La Colline***

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : ***9830355U***

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3
SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

Le Président
M. Gilles THOLLARD

La secrétaire de séance
Mme Hornella MOUEAOU

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège La Colline
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration n° 2 du mardi 27 juillet 2021

MEMBRES DE DROIT		P	E	A	ELUS DES COLLECTIVITES		P	E	A
Chef d'établissement	THOLLARD Gilles	X			Commune	M'BOUERI Stéphanie			X
Gestionnaire	NEKARE Nathalie	X			Suppléante	MAPERI Maëlle			
C.P.E	WATOENE Jessica	X			Province-Sud	TIEOUE Ithupane			X
					Suppléante	TUKUMULI Milakulo			
PERSONNALITES QUALIFIEES									
Titulaire	WENEHOUA Françoise	X			Suppléante	M'BOUERI Lorenza			
REPRESENTANT DU CONSEIL COUTUMIER									
Titulaire	TOURA Karl			X	Suppléant	OUNDO Joseph			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION									
Titulaires	GUILLAUME Dominique	X			Suppléants	JIAKO Donald			
	LE MAT Tanguy	X				GILLOTEAU Frédéric			
	VILLANT Richard	X				TOULANGUI Marthe			
	WAYA Christian	X							
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIERS ET DE SERVICE									
Titulaires	MEURET Patrice	X			Suppléant	OUNDO Arsène			
	MOUEAOU Hornella	X							
	TONHOUEI Rosalie		X						
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES									
Titulaires	NECHERO Rébecca	X			Suppléants	NONMEU Rose-May			
	THOMO Corinne	X				RUA Nathalie			
	TIEOUE Eugénie		X			IVA Nathalie			
	KAI Elisabeth		X			LIKUVALU Rosina			
REPRESENTANTS ELUS DES DELEGUES DES ELEVES									
Titulaires	NESSORE Jesay	X			Suppléants	NONMEU Henrius			
	SANTACROCE Kyrvenn			X		GOUEMOIN Rowan			
	TOURA Etienna			X		FELS Franck			
TOTAL :					Présents : 13 Représentés : 13 Absents : 8				
Invités :									
ORDRE DU JOUR					Annexes				
1. Approbation du Procès-Verbal du 27 juillet 2021					1		21		
2. Approbation de l'ordre du jour							22		
3. Point sur le protocole sanitaire de l'établissement									
4. Point sur la préparation de la rentrée 2022									
5. Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) des enseignants							23		
6. Recrutement d'un accompagnateur d'éducation - Pouvoir donné au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation avec le lycée polyvalent Jules Garnier							24		
- Recrutement d'un accompagnateur d'éducation Pouvoir donné au chef d'établissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s)							25		
7. Fournitures scolaires					2		26		
8. Convention de groupement d'établissement (GRETA)					3		27		
9. Concession logement de fonction					4		28		
10. Diverses dispositions applicables pour l'exercice 2022					5		29		
11. Contrats					6		30		
12. Répartition crédits pédagogiques 2022					7		31		
13. Répartition crédits projet d'établissement 2022					8		26		
14. DBM – info					9				
15. Budget prévisionnel 2022					10		32		

QUORUM ATTEINT : OUI NON

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège « La Colline » de Thio
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

La séance est ouverte à 16h15. 13 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme MOUEAOU Hornella, représentante des personnels IATOSS.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUILLET 2021

Le Président procède au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation du procès-verbal du 27 juillet 2021** :

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 21

ANNEXE N° 1 (Le compte rendu du Procès-verbal du 27 juillet 2021)

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour transmis avec la convocation : « les fournitures scolaires » et « la convention d'adhésion au Greta » puis donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du CA du 27 juillet 2021
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Point sur le protocole sanitaire de l'établissement
- 4) Point sur la préparation de la rentrée 2022
- 5) Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) des enseignants
- 6) Recrutement d'un accompagnateur d'éducation
- 7) Fournitures scolaires
- 8) Convention d'adhésion au groupement d'établissement (GRETA)
- 9) Concession des logements de fonction du Directeur et de la Gestionnaire
- 10) Diverses dispositions applicables pour l'exercice 2022
- 11) Contrats
- 12) Répartition crédits pédagogiques 2022
- 13) Répartition crédits projet d'établissement 2022
- 14) DBM
- 15) Budget prévisionnel 2022
- 16) Questions diverses

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation de l'ordre du jour**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 22

3) POINT SUR LE PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Le Président rappelle que le protocole sanitaire mis en place depuis le retour des élèves le 12 octobre reste en vigueur. Il ajoute que des autotests ont été distribués aux familles.

4) POINT SUR LA PREPARATION DE LA RENTREE 2022

Le Président confirme la structure prévue en 2022 avec 5 classes : 1 6^{ème}, 1 5^{ème}, 1 4^{ème}, 1 3^{ème} et 1 classe à projet innovant (43 P) comprenant des élèves des niveaux 4^{ème} et 3^{ème}. La classe de 6^{ème} accueillera les 18 élèves actuellement scolarisés en CM2 à l'école « Les Alizés ». Au total, l'effectif attendu devrait être de 87 élèves sous réserve des réinscriptions des élèves scolarisés en 2021 en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

5) REPARTITION DES IMP (Indemnités pour Missions Particulières) DES ENSEIGNANTS

Le Directeur soumet au vote la répartition des 4 IMP attribuées au Collège pour 2022 :

- 1 IMP pour le référent numérique,
- 0,5 IMP pour le référent culture,
- 1 IMP sera transformée en HSE pour l'intervenante Langue et Culture Kanak
- 1,5 IMP seront attribuées une fois les missions effectuées

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur la répartition des IMP**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°23

6) RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNATEUR D'EDUCATION

Le Directeur soumet au vote le pouvoir donné au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation avec le lycée polyvalent Jules Garnier.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le pouvoir donné au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation avec le lycée polyvalent Jules Garnier.**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 24

Le Directeur soumet au vote le pouvoir donné au chef d'établissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le (s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le pouvoir donné au chef d'établissement d'embaucher le ou les accompagnateur(s) d'éducation et de signer le(s) contrat(s) de recrutement correspondant(s).**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 25

7) FOURNITURES SCOLAIRES

Le Président soumet pour approbation aux membres du Conseil d'Administration, la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022, arrêtée par les professeurs. Les nouveaux enseignants s'adapteront à la liste validée par le CA.

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°26

ANNEXE N°2 (liste des fournitures scolaires)

8) CONVENTION DE GROUPEMENT D'ETABLISSEMENT (GRETA)

Le Directeur demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer l'avenant 4 à la convention d'adhésion du collège au groupement d'établissement de Nouvelle-Calédonie (GRETA INTERPROVINCIAL) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation de la convention d'adhésion au groupement d'établissement (GRETA)**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 27

ANNEXE N°3 (Convention de groupement d'établissement (GRETA))

9) CONCESSION LOGEMENTS DE FONCTION DU DIRECTEUR ET DE LA GESTIONNAIRE

Est concédé par nécessité absolue de service (NAS), le logement suivant :

- **Villa n°13D type F4** à M. Gilles THOLLARD, Directeur

La prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction est concédé à titre gratuit. Les charges d'occupation (eau, électricité, ordures ménagères, etc.), sont imputables au budget de l'établissement, selon un forfait de gratuité fixé à 150 000 F CFP annuellement. Le dépassement du forfait de gratuité est à la charge de l'occupant.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur la concession de logement et la prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 28

ANNEXE N°4 (Décision concédant un logement)

Est concédé par nécessité absolue de service (NAS), le logement suivant :

- **Villa n°10D type F4** à Mme Nathalie NEKARE, Adjointe-Gestionnaire

La prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction est concédé à titre gratuit. Les charges d'occupation (eau, électricité, ordures ménagères, etc.), sont imputables au budget de l'établissement, selon un forfait de gratuité fixé à 150 000 F CFP annuellement. Le dépassement du forfait de gratuité est à la charge de l'occupant.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur la concession de logement et la prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°29

ANNEXE N°4 bis (Décision concédant un logement)

10) DIVERSES DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'EXERCICE 2022

La Gestionnaire soumet aux membres du conseil d'administration la liste des dépenses pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption à la répartition des diverses dispositions applicables pour l'exercice 2022**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°30

ANNEXE N°5 (la liste des diverses dispositions applicables pour l'exercice 2022)

11) CONTRATS

La Gestionnaire soumet au vote le tableau récapitulatif des sociétés liées par un contrat avec le collège et propose le renouvellement de ces contrats avec les mêmes prestataires.

Il est procédé au vote de la délibération portant adoption des contrats

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°31

ANNEXE N°6 (Les contrats)

12) REPARTITION CREDITS PEDAGOGIQUES 2022

- La proposition de la répartition des crédits globalisés d'un montant de 1 580 000 F CFP pour l'exercice 2022
 - ✓ Fonds social collégien : 300 000 F CFP
 - ✓ Carnet de correspondance : 180 000 F CFP
 - ✓ Projet d'établissement : 1 100 000 F CFP

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption à la répartition des crédits globalisés 2022**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 32

ANNEXE N°7 (Répartition crédits pédagogiques 2021)

13) REPARTITION CREDITS PROJET D'ETABLISSEMENT 2022

La proposition de la répartition des crédits de projet d'établissement d'un montant de 1 580 000 F CFP pour l'exercice 2022

- ✓ **Axe 1** : Amener chaque élève à son plus haut niveau de réussite pour un montant de 300 000 F CFP
- ✓ **Axe 2** : Favoriser la mise en place d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels pour un montant de 250 000 F CFP
- ✓ **Axe 3** : Renforcer l'ouverture culturelle pour un montant de 300 000 F CFP
- ✓ **Axe 4** : Ancrer l'école dans son environnement et l'ouvrir sur l'international pour 250 000 F CFP

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption à la répartition des crédits projets d'établissement**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 33

ANNEXE N°8 (Répartition des crédits projets d'établissement exercice 2022)

14) DBM

Pour information :

Opération 17 : à retirer 65 000 xpf de la ligne COPIEUR pour alimenter la ligne contrat CLPI pour un montant de 50 000 xpf et 15 000 xpf pour la ligne contrôle VERITAS – Vérification du système électrique et système incendie

Opération 18 : à retirer 86 000 xpf pour alimenter la ligne réception pour un montant de 38 000 xpf et 48 000 xpf pour la ligne déplacement véhicule

Opération 19 : c'est la dotation aux amortissements neutralisés ; c'est la perte de valeur des biens immobilisés qui ont été financés par des subventions attribués au collège.
Pour un montant de 1 386 728 xpf pour amortissement neutralisé ou de perte de valeur.

ANNEXE N°9 (DBM pour information)

15) BUDGET PREVISIONNEL 2022

La Gestionnaire soumet aux membres du conseil d'administration le budget prévisionnel 2022 du collège arrêté en section de fonctionnement par service, en dépenses à la somme de treize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente francs (13 798 130 xpf) et en recettes à la somme de treize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente francs (13 798 130 xpf).

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption au budget prévisionnel 2022**

Conditions du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 34

ANNEXE N° 10 (Budget prévisionnel 2022)

16) QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Une communication :

Mme GUILLAUME, professeur de Lettres, informe les membres du CA de l'organisation par les élèves de 3^{ème} A du 6 au 10 décembre d'une collecte de matériels (fournitures scolaires, livres, mobilier...) pour les écoles du Vanuatu. Tout le matériel récupéré sera donné à l'association « Pikinini » qui se chargera de l'envoi au Vanuatu après reconditionnement.

Le Conseil d'administration est levé à 17h15.